

Communiqué

Le 25 octobre prochain, le Sénat débattrà, à l'initiative du groupe socialiste, d'une proposition de loi officialisant le « 19 mars 1962 » comme date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, alors même que l'Etat a déjà retenu depuis plusieurs années la date du 5 décembre comme journée nationale du souvenir.

En décidant de passer en force, sans concertation, et d'imposer une date rejetée par la grande majorité des associations d'anciens combattants et par l'ensemble de celles des français d'Algérie, le groupe socialiste a, plutôt que de choisir l'apaisement des mémoires, pris le risque de diviser la communauté nationale.

Le 19 mars 1962 ne peut rassembler la nation dans le souvenir de ceux qui ont laissé leur vie en Algérie.

C'est en effet pour beaucoup de pieds-noirs et de harkis, la date symbolique de l'accélération des massacres, près de 100 000 harkis assassinés dans des conditions indescriptibles, plusieurs milliers d'européens enlevés et exécutés.

Commémorer le 19 mars 1962, reviendrait en effet à infliger à toutes ces victimes une seconde mort dans l'espace symbolique de la mémoire.

Le choix du 19 mars ne peut être celui de la concorde et risque au contraire de dresser les français les uns contre les autres, alors que la loi fixe désormais officiellement au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France.

C'est la raison pour laquelle, je me prononcerai pour ma part, résolument contre le choix du « 19 mars 1962 » comme date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Bruno RETAILLEAU
Sénateur de la Vendée
Président du
Conseil Général de la Vendée